

# PROCÈS-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023



**Présents** : Lorraine Roux, Kévin Prost, Caroline Chaux, Roland Petibout, Alain Rossignol, Annick Treille, Patrice Place, Jennifer Rebourg, Sylvie Butin, Anne-Marie Grissolange

**Arrivé en cours de séance** : Roger Butin

**Secrétaire de séance** : Kévin Prost

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Droit de préemption sur une vente de bois
- Convention fourrière pour chats
- Antenne de téléphonie mobile : demande de contrôle du niveau d'exposition
- Subvention au Sou des Écoles du RPI pour le financement du cycle piscine
- Informations et questions diverses

---

### ⦿ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 9 décembre 2022 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Le Maire rectifie une information erronée sur le PV : l'augmentation des nouveaux marchés de collectes des déchets s'élève à +26% (et non pas 20% comme indiqué).

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### ⦿ DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR LA VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Le Maire rappelle que, conformément au Code Forestier, en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence. La commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et conditions indiqués.

Le conseil municipal doit statuer sur la vente de la parcelle boisée A406 située à la Croix du Pommier d'une contenance de 7010 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur cette vente.**

### ⦿ FOURRIÈRE ANIMALE POUR CHATS

Le Maire explique au conseil municipal qu'une habitante sollicite la mairie pour la prise en charge de chats « errants ».

Il est rappelé au conseil que chaque commune a l'obligation de disposer, soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

La commune dispose d'une convention avec la SPA du Roannais pour l'accueil des chiens mais ne dispose d'aucune convention pour l'accueil des chats.

Le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer à l'Arche de Noé, fourrière intercommunale pour chats établie sur le territoire de la Ville de Roanne, afin de répondre aux obligations réglementaires en la matière.

En contrepartie, la commune devra verser à cet organisme une participation de 0.60 € / habitant (tarif 2023). Une convention devra être signée.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la commune à l'arche de Noé à compter de 2023.**

Les habitants doivent être sensibilisés au fait de ne pas nourrir les chats errants. Un courrier sera fait pour les habitants de ce hameau.

## ⦿ ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

L'antenne de téléphonie mobile installée route du Col St Thomas est en service. L'amélioration de réception du réseau est globalement appréciée par les habitants. Le hameau de Moussé est partiellement couvert avec quelques difficultés de réception encore constatées. Un contact sera pris avec Orange pour discuter de ces observations.

Par ailleurs, le Maire rappelle qu'une étude d'exposition peut être demandée pour évaluer l'impact de l'antenne vis-à-vis des habitants proches. Cette étude, réalisée par un laboratoire indépendant, est gratuite, prise en charge par l'ANF et financée par une taxe que chaque abonné paye dans ses factures.

A savoir qu'un habitant ne peut pas faire une demande de mesures sans l'aval de la commune ou d'un EPCI.

Jennifer REBOURG signale que sur le hameau du Pialon, il y a beaucoup plus de réseau qu'auparavant, alors que les antennes ont été annoncées directionnelles.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande d'une étude d'exposition suite à la mise en service de l'antenne.**

## ⦿ SUBVENTION CYCLE PISCINE

Comme l'an passé, le Sou des Ecoles du RPI sollicite les communes pour le financement du cycle piscine. Cette année il se déroulera sur 10 séances dispensées à la piscine de Feurs au printemps 2023 et concerne 45 enfants sur le RPI pour un coût estimatif total de 3 250 €. Une participation de 2 € / séance sera demandée aux familles.

Le reste à charge pour les communes sera donc de 2 350 € soit 52,20 € par enfant. La répartition se fait en fonction du domicile de l'élève. 11 enfants habitant la commune de Chausseterre seront concernés.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la participation de la commune de Chausseterre au financement du cycle piscine 2023 à hauteur de 52.20 € / enfant habitant la commune.**

## ⦿ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### \* POINT BUDGET

Présentation des chiffres provisoires du CA 2022.

L'excédent de fonctionnement dégagé est plutôt bon. Cela a permis de sécuriser la trésorerie. Il est à noter que des recettes d'investissement sont tombées cette fin d'année 2022.

Kévin PROST précise que l'on voit depuis 2019 qu'il y a de bons résultats d'exploitation et ce, même après la période COVID.

Lorraine Roux rappelle que les dépenses ont été très contraintes et que cela n'est pas forcément très représentatif. Ces efforts permettront toutefois de retrouver un programme d'investissement nécessaire et attendu.

### \* POINT EMPLOYÉS COMMUNAUX

L'arrêt de travail de Raphaël BUTIN est prolongé jusqu'au 27 janvier 2023.

Le contrat d'Axel PLACE court jusqu'au 24 février 2023.

### \* ÉCOLE

La demande de subvention pour le renouvellement du matériel informatique de l'école est rejetée car cette dépense n'est pas éligible à l'enveloppe de solidarité du Département contrairement à ce qui avait été annoncé par Huguette BURELIER.

### \* BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Maire présente le bilan des travaux de la salle d'eau d'un logement locatif :

\* Entreprise Chassaing : 4283 € HT (devis 5103 € HT) ; modification des circuits, séparation de la chaufferie et de la salle de bain, remise à neuf de toute la partie dans le doublage pour isolation, fourniture et pose des équipements sanitaires

\* Entreprise Michalet : 535 € HT devis ; modification réseau électrique

\* Fournitures matériaux : 1485 € HT (isolant, placo hydrofuge, rails, carrelage, colle, joints, blocs portes larges, toile de verre, peinture, etc.)

Total : 6 303 € HT auxquels s'ajoutent les heures en régie des employés communaux.

### \* TRAVAUX ÉCOLE

Des subventions ont été obtenues pour des travaux à hauteur de 45 000 € HT.

Lors du conseil précédent, des travaux d'isolation extérieure partielle (côté nord) et une isolation intérieure dans la classe (coté portail) ont été discutés.

Tarifs à considérer pour l'isolation par l'extérieur : entre 110 et 180 € /m<sup>2</sup> soit la moitié de l'enveloppe de travaux uniquement sur le mur arrière.

A voir avec le reste pour une isolation intérieure de la façade Est avec changement des menuiseries.

Roger BUTIN et Kévin PROST travailleront sur les demandes de devis.

Le Maire précise qu'il faut boucler cette opération cette année, tout en s'adaptant au calendrier scolaire.

### \* REMPLACEMENT URGENT DU PIANO DE LA SALLE DES FÊTES

Le piano gaz de la salle des fêtes doit être changé rapidement à cause d'un dysfonctionnement du four.

Un devis a été demandé à l'entreprise Maison PATAY pour un montant total de 7236 € TTC incluant des options (une variante avec un four électrique ainsi qu'une étuve).

Après discussion le conseil municipal décide de rester sur un piano gaz et de ne pas commander l'étuve.

Par ailleurs, le Maire rappelle que le budget primitif n'étant pas encore voté, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'ouvrir des crédits exceptionnels en dépenses d'investissement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'acquisition d'un piano gaz pour la salle des fêtes, d'un montant de 3 576 € TTC et ouvre les crédits nécessaires en section d'investissement du budget principal 2023.**

### \* VOIRIE

Lorraine ROUX précise qu'il y a lieu de s'informer sur les modalités d'extraction de gore comme discuté précédemment sur le sujet de l'entretien des voiries forestières.

### \* URBANISME

Le Maire présente la liste des demandes d'urbanisme traitées en mairie depuis le dernier conseil.

### \* CCPU

- Une étude est en cours pour l'extension de la ZAC du Pays d'Urfé

- Sylvain Burckel remplace Maude Lejeune en charge du pôle déchets pendant son congé maternité

- TEOM : Lorraine ROUX revient sur le sujet suite aux différents échanges communiqués précédemment aux élus.

A cette occasion, Lorraine ROUX rappelle que les bacs du cimetière devaient être supprimés. Une discussion s'engage sur l'emplacement de bacs de tri au cimetière.

Les déléguées de la commission déchets sont chargés d'étudier ce sujet.

### \* SIVOM

Le Conseil Syndical a voté l'augmentation des tarifs à compter du 1er janvier 2023 en raison de contraintes budgétaires sur la section de fonctionnement du SIVOM.

\* Eau potable : la prime fixe 89 € / an (+ 3 €) ; le mètre cube consommé 1,40 € (+ 0,13 €)

\* Assainissement collectif : la prime fixe 38 € / an (+ 3 €) ; le prix au mètre cube consommé 1,00 € (+ 0,09 €)

Travaux à Brissay : des réserves ont été émises sur les reprises de chaussée.

Une demande d'extension du réseau pour le raccordement d'une maison isolée a été refusée pour des raisons sanitaires. Le temps de stagnation dans la conduite étant trop important pour garantir une eau potable.

### \* DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

Il n'y aura a priori pas de délestage électrique mais il faut tout de même rester vigilant sur ce sujet.

Le recensement de lignes fixes sur le réseau cuivre a permis d'identifier un moyen de communication fiable en cas de coupure.

### \* DIVERS

- Parc Livradois Forez : révision de la charte en cours d'étude pour une application sur la période 2026-2041. Les communes potentiellement concernées sont invitées à participer aux réunions de révision. Prochaine réunion le 19 janvier 2023 à 18h à Noirétable.

- Caroline CHAUX signale un problème dans la gestion des clés de la salle des fêtes. En effet, quelqu'un est rentré dans la salle, visiblement pour changer un néon.

- Roger BUTIN signale un problème à l'auberge au niveau du parquet vers le bar probablement dû à une fuite ; celui-ci est à remplacer

- Patrice PLACE signale que les ampoules de l'église (chandelier) sont toujours à changer. Sur l'église il y a de l'entretien à prévoir notamment sur le pilier, la peinture du mur à gauche, jusqu'aux vitraux.

Le Maire précise que d'autres chantiers sont également en attente par exemple la salle d'eau d'un logement de l'école. Elle souligne que la plupart des propositions de travaux sont légitimes toutefois il faut arbitrer et se donner des priorités et une cohérence. Elle rappelle que lors de la dernière réunion la stratégie retenue collectivement était de prioriser le locatif.

### \* AGENDA

17/01/2023 : vérification des extincteurs

20/01/2023 : réunion pour la marche La Chausseterroise

26/01/2023 : conseil communautaire

10/02/2023 : conseil municipal

13/02/2023 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à la mairie (à 14h30)

La séance est levée à 23h40